

GT Régime indemnitaire des personnels administratifs

Mandat

La DGAC compte consolider le régime indemnitaire des personnels administratifs.

Le processus de mise en œuvre d'une PFR pour les personnels administratifs doit être poursuivi et généralisé.

Les dispositifs fonctionnels doivent prendre en compte les fonctions tenues et la performance. Ils doivent être adaptés notamment aux nouvelles fonctions issues de la modernisation des services support et prendre en compte les efforts de reconversion ou de changement de filière professionnelle.

Ce dispositif est l'un des vecteurs pour reconnaître et valoriser la professionnalisation de ces métiers.

L'animation de ce GT est confiée à Olivier Chansou, sous directeur des personnels du secrétariat général.